



## LE DOSSIER

# Confignon veut relever le défi d'un aménagement du territoire réussi

<b>Edito</b>	Communication et aménagement du territoire .....	3
<b>Mairie</b>	<i>La P'tite Poubelle Verte</i> et autres déchets valorisables .....	9
<b>Social</b>	Le coin des associations .....	13
<b>Culture</b>	Exposition VARIATIONS par Sylvie Monnier et Luc Tiercy .....	16

JUIN	Manifestation	Lieu	Organisation
20	Conseil municipal	Salle communale	Bureau du Conseil municipal
24	Fête de la musique – Concerts*	Bord de l'Aire	Mairie
26	Grillades et thé dansant	Cressy Plus	Mairie et Résidence Beauregard
29	Promotions – Fête des écoles	Salle communale	Mairie
<b>JUILLET</b>			
03-07	Semaine multisports	SAS – Rue de Bernex 217	FASe et sociétés sportives
03-07	Stage de poterie pour enfants	Rue de Bernex 264	Philippe Homère
<b>AOÛT</b>			
01	Fête nationale	Salle communale	Mairie
21-25	Semaine multisports	SAS – Rue de Bernex 217	FASe et sociétés sportives
21-25	Atelier dessin Lambercy	Chemin de Murlaz	Inscriptions: infos réception Mairie
21-25	Stage de poterie pour enfants	Rue de Bernex 264	Philippe Homère
<b>SEPTEMBRE</b>			
15-24	Exposition Sylvie Monnier et Luc Tiercy*	Salle communale et extérieurs	Mairie
17	Brocante*	Village	Association Confid'Oizes
24	Fête de Cressy	Quartier de Cressy	Association des Habitants de Cressy
24	Votations	Salle communale	Service des votations
25	Conférence Brésil, P. Challandes	Pergola au bord de l'Aire	Mairie et Résidence Beauregard
26	Conseil municipal	Cressy Plus	Bureau du Conseil municipal

\* voir article dans ce numéro

→ Pour la programmation CinéSaussure et CinéKid ainsi que pour les nombreux cours proposés par culture & rencontre, veuillez vous reporter au site: [www.culture-rencontre.ch/cinema/](http://www.culture-rencontre.ch/cinema/)

## Action Prévention canicule à Confignon

Cette année encore, la Commune prendra les mesures nécessaires pour prévenir les risques liés aux grandes chaleurs estivales, en particulier auprès des aînés.

Le canton de Genève déterminera une éventuelle entrée en période de canicule, sur la base des informations transmises par MétéoSuisse. Le critère principal motivant le déclenchement de l'alerte est la stabilisation d'une température à 35°C ou plus en journée, et à plus de 21°C la nuit.

Ainsi, la Mairie, en collaboration avec les agents de police municipale, la Commune de Bernex, l'Imad et la protection civile, mettra sur pied, comme chaque année, une procédure visant à veiller et à venir en aide aux personnes les plus fragiles.

**Familles, concierges, voisins: soyons solidaires!** Le moment venu, n'hésitez pas à prendre des nouvelles régulières des personnes âgées, malades ou isolées de votre voisinage.

Pour bénéficier de ce plan d'action en cas de grande chaleur, vous pouvez vous inscrire directement, ou éventuellement signaler déjà toute personne fragile, au numéro **022 850 93 93**.

Vous trouverez prochainement, sur les panneaux d'affichage communaux, les principes de précaution à suivre en cas de grande chaleur.

## Horaires d'été pour la Mairie

Durant les vacances scolaires d'été, du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août, la Mairie sera ouverte selon un horaire réduit. **Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00**. L'après-midi, sur rendez-vous uniquement, à prendre au numéro **022 850 93 93**. Nous vous souhaitons un très bon été!

## Délai rédactionnel pour le numéro du mois de septembre 2017

Les personnes et les associations communales qui souhaitent apporter leur contribution au Confilien peuvent remettre leur texte **d'ici au 18 août** à [communication@confignon.ch](mailto:communication@confignon.ch)

## SOMMAIRE

Dossier	4-8
Côté Mairie	9-11
Délibérations du Conseil municipal	11-12
Dans le rétroviseur	12
Le coin des associations	13
Sur le bloc-notes	14
Bon pour la tête	14-15
Espace culture	16



**Elisabeth Gabus-Thorens** (maire)  
**Sylvie Jay** (conseillère administrative)  
**Dinh Manh Uong** (conseiller administratif)

### Communication et aménagement du territoire: élément clef d'une réussite

*Source de débats intenses, la transformation territoriale d'une commune permet souvent de comparer les différentes visions de tout un chacun sur la société. Parfois, les esprits s'échauffent autour des décisions mal transmises desquelles ne ressortent que les aspects contraignants et des projets que l'on imaginait autrement. Parce que, c'est vrai, les mutations et développements du territoire se font toujours aux dépens d'un passé historique, d'un mode de vie ou d'un certain confort! Mais, ils portent aussi en eux la promesse d'une amélioration.*

*Reprenant l'ensemble des projets en cours de planification sur Confignon, le dossier de ce Confi'lien dresse un état des lieux. Il s'attarde sur les questions soulevées par la mise en œuvre des grands projets et les négociations (pas toujours faciles!) avec les autorités cantonales sur la densification, la mobilité et la préservation des espaces paysagers. L'instantanée de notre Commune présente les directions prises par le Conseil administratif et annonce une entreprise de communication en chantier depuis quelques mois.*

*Dès l'automne 2017, une plateforme d'information en ligne verra le jour sur le site de la commune. Grâce à cet outil, la population aura accès aux informations concernant les projets communaux et pourra poser des questions auxquelles le Conseil administratif répondra de manière transparente et efficace; palliant ainsi les incompréhensions nées d'un réseau de communication inopérant.*

*Également porté par le canton, le souci d'informer sur les projets d'aménagement sera l'objet d'une plateforme dédiée aux plans localisés de quartiers pour faciliter le travail des participants au processus de concertation et rendre public l'avancement des PLQ. La commune de Confignon pourrait être désignée comme commune pilote pour développer cette nouvelle façon de communiquer.*

*L'urbanisation de nos régions, et de notre commune particulièrement, n'est pas toujours le choix de nos habitants et pourtant il s'impose à nous. «Face au monde qui change, écrivait Francis Blanche, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement». Les pressions en vue de l'urbanisation de la région sont une préoccupation du Conseil administratif qui a choisi de collaborer avec le Canton afin de garantir des projets de qualité. Il œuvre pour que le développement soit le plus harmonieux possible et que le partenariat entre la commune, le canton, les associations et les habitants soit fructueux. Actuellement, diverses démarches sont proposées aux habitants dans l'espoir d'influencer le processus de développement. Le Conseil administratif se tient à votre disposition pour en discuter, notamment lors des rencontres «Le Conseil administratif à votre écoute» (le 14 septembre 2017 à 18h pour le prochain).*

Editeur:

**Commune de Confignon**

Chemin de Mourlaz 2

1232 Confignon

022 850 93 93

Fax 022 850 93 92

communication@confignon.ch

Conseillère administrative en charge de la communication:

**Elisabeth Gabus-Thorens**

Coordination:

**Conseil administratif,**

**Administration communale**

avec la collaboration d'**Isabel Jan-Hess**, journaliste indépendante.

Crédits photos (n° de page):

**Hugo Burgere** (1)

**SITG** (extrait de plan)/sbgraphic.ch (4)

**F. de Limoges** (3, 12)

**Urbaplan** (5)

**Frisk de Marignac Pidoux SA** (7)

**Superpositions / F. Chironi** (8)

**Orchestre Symphonia Genève** (15)

**S. Monnier, L. Tiercy** (16)

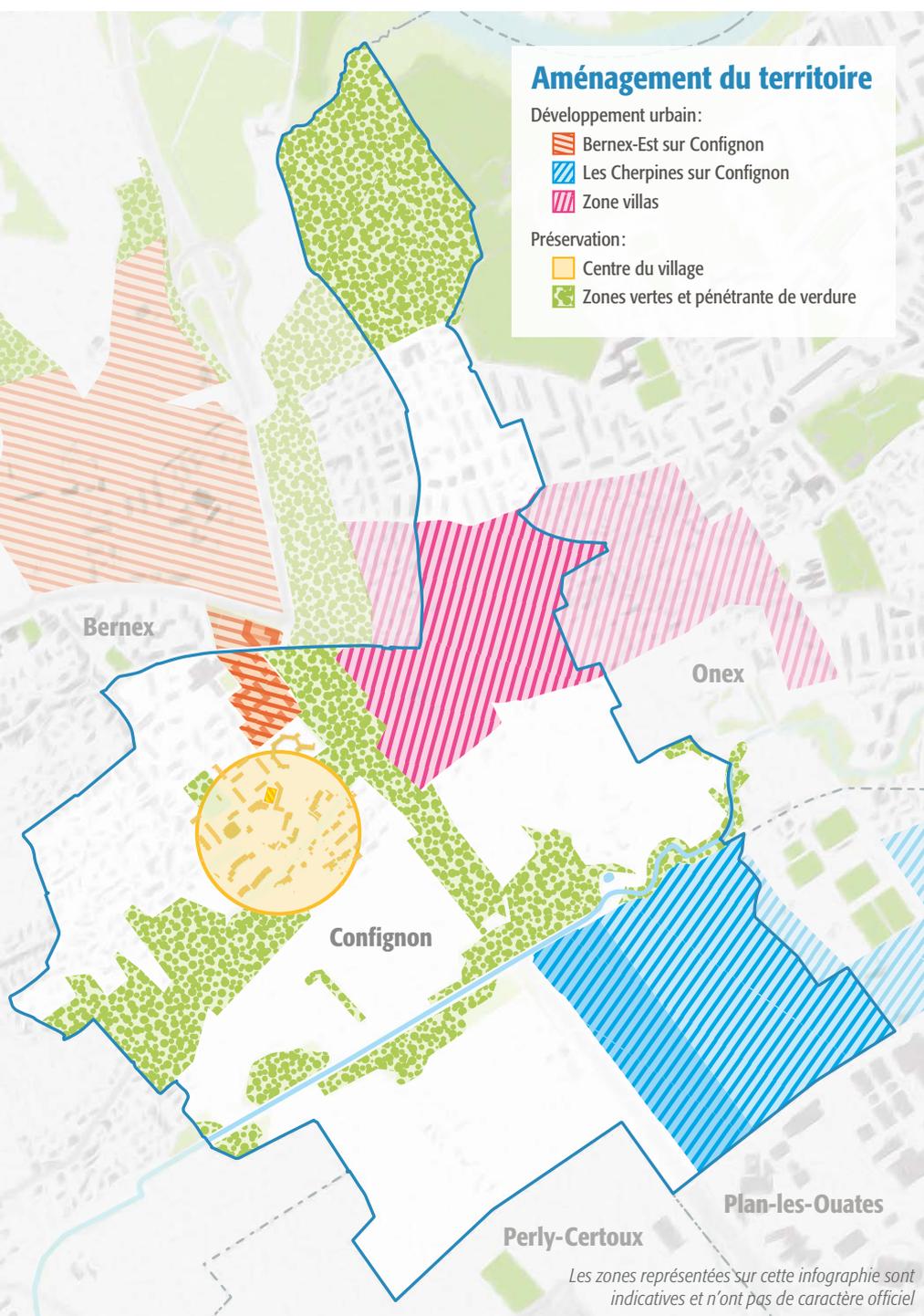
Impression:

**Imprimerie G. Chapuis SA**

Imprimé sur du papier 100 % recyclé (Certifié FSC®/Recycled, Ecolabel Européen, Ange Bleu et ISO 14001)



# Confignon veut relever le défi d'un aménagement du territoire réussi



*Embarquée dans deux grands projets urbains du Canton (Bernex-Est et Les Cherpines), la commune de Confignon compte de nombreux défis à relever ces prochaines années. A travers des démarches intercommunales de valorisation du territoire (plan de site au Vallon de l'Aire...) et une action constante d'optimisation du cœur du village, la Mairie poursuit une politique d'aménagement du territoire promouvant prioritairement un cadre de vie durable et de qualité.*

La programmation territoriale, selon le politologue David Gaillard et le géographe Laurent Matthey, est avant tout une manière de raconter l'espace et les lieux tels qu'on les rêve. A Confignon, comme souvent, les aspirations peuvent diverger. De part et d'autre, des voix s'élèvent pour défendre des visions différenciées des exigences nécessaires à un développement cohérent et acceptable. Pour certains résidents, le caractère villageois et agricole de la commune reste prioritaire. D'autres craignent des mesures «exogènes». Une partie de la population privilégie la protection des sites naturels et la biodiversité. A l'opposé, une autre parie sur un développement urbain et économique. Et d'aucuns misent sur un rapprochement de la communauté vers un centre urbain, sans pour autant bouleverser l'habitat actuel...

Le Canton et la Confédération, entrent aussi dans la danse. Formulant volontiers leurs injonctions! Mots majeurs – ou «maux majeurs» diront quelques mauvais esprits –, qu'il ne faut pas hésiter à négocier, tordre, discuter pour les intégrer dans les schémas narratifs autres que ceux assésés. Car de cette chorale discordante ressort la certitude qu'un aménagement du

territoire réussi, c'est l'affaire de tous et toutes! Même s'il est impossible pour les autorités locales de répondre à l'intégralité des attentes et des contraintes en la matière.

En 2018, un nouveau plan directeur communal (PDCom) donnera une vision actualisée des projections du futur territoire confignonais. L'occasion de nouvelles discussions, voire controverses, que les autorités de Confignon ne manqueront pas de relayer à la population.

Pour l'heure, la Commune s'attèle à décrypter les enjeux soulevés par la révision du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) en les reliant aux problématiques communales pertinentes. «Pensé avant, adopté pendant, soumis après», la formule met en évidence la chronologie à l'origine des révisions réclamées par la Confédération et soumises à l'enquête publique du 15 avril 2016 au 15 février 2017, afin d'harmoniser la programmation du Canton avec les principes directeurs de la nLAT (révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire votée en 2014). Un PDCn toujours en consultation auprès des communes genevoises et dans les territoires voisins, jusqu'au 16 juin 2017.

## Densifier, un mot qui fait peur

Certains termes, comme la densification urbaine, éveillent un imaginaire collectif effrayant. A peine les mots lâchés, surgissent des images de grandes tours sombres, d'espaces étriqués, anonymes et oppressants. Une vision en total désaccord et à l'opposé du cadre de vie agréable idéalisé. Mais peut-on densifier sans construire d'immeubles de plusieurs étages? Comment concilier l'intégration de nouveaux habitants à l'utilisation équilibrée et cohérente du sol? Le défi lancé par cette injonction fédérale préconise «une densité de qualité», d'emblée assortie de deux lignes directrices: «favoriser la densification des zones bâties et à bâtir [dans les 15 ans à venir]». En clair, l'augmentation de la densification des grands projets en force, mais aussi de la zone 5, communément appelée «zone villas».

### Repenser les projets: Les Cherpines

Ce n'est pas la première fois que l'indice de densité maximal de 1.0 du quartier des Cherpines est remis en question. En 2011, une votation populaire a permis le déclassement des 58ha en zone 3. Et deux articles signés par Christian Bernet dans la Tribune

de Genève (juillet 2014 et septembre 2015), épinglaient la faible densité prévue dans le plan directeur de quartier (PDQ 2013) et la maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU 2014). Présentés déjà comme une mauvaise utilisation d'un riche sol agricole déclassé.

Eu égard à cette accusation, d'aucuns ont également soulevé une démesure dans les équipements publics prévus. Ces critiques n'ont pourtant pas affecté l'avancement du premier plan localisé de quartier sur le secteur du Rolliet, dont l'adoption par le Grand Conseil est annoncée pour la fin de l'année.

Pensé comme un projet durable, l'indice de densité ainsi que la taille et le nombre des équipements des Cherpines répondaient alors à un besoin de consensus local et aux capacités d'absorption d'une augmentation considérable de la population communale. Notamment pour la partie sise sur Confignon, comptabilisant 65% de la surface brute de plancher (SBP) du projet.

Or, les réserves émises par l'ARE sur le PDCn 2030 et la motion 2281 votée par le Grand Conseil, demandant une augmentation du quartier à +30% de la densité inscrite dans les PDQ et MOEU ont suscité une vive polémique parmi les habitants et autorités des communes concernées. À Plan-les-Ouates, la résolution R118 «Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines conformément aux engagements pris» établissant une augmentation de densité de +10%, au lieu du +30% visé, a rapidement été votée et acceptée.

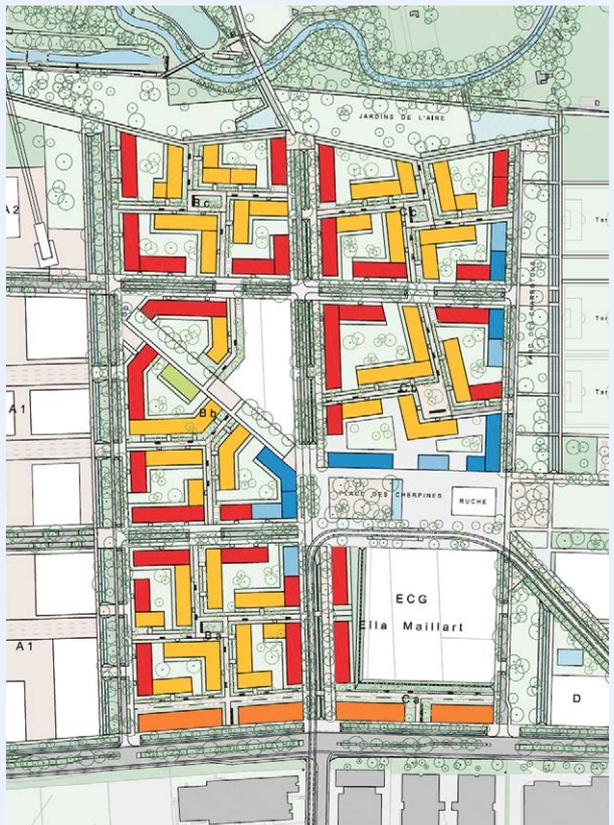
À Confignon, en revanche, on est parti du principe que l'indice de densité seul ne suffit pas à établir la qualité de vie d'un secteur. «Certains quartiers proposent des indices élevés dont la réussite a été prouvée. D'autres des indices bas n'offrant pas obligatoirement une bonne qualité de vie à leurs habitants», lit-on dans la résolution R127 «Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines en conditionnant toute augmentation de la densité à un phasage détaillé en matière de mobilité», du 4 avril 2017.

Partant des études menées par le canton et des ateliers de travail réunissant les associations locales et les opérateurs avec les autorités cantonales et communales sur l'approfondissement

## Les Cherpines sur Confignon

### EN UN COUP D'OEIL

- 316'580 de m<sup>2</sup> SBP logements, soit + 80'280m<sup>2</sup> SBP logement;
- 44'000 m<sup>2</sup> de SBP activités;
- 3'700 m<sup>2</sup> de surfaces act. participant à la vie de quartier (locaux associatifs et surfaces pour les habitants);
- 5% de surfaces de locaux communs (buanderies, poussettes, vélo non compris dans la SBP).



de la variante de densification des Cherpines, le Conseil municipal arrive à la conclusion suivante: un accroissement des densités «entre 1.23 et 1.26, représentant une augmentation de 80'000 m<sup>2</sup> SBP sur le PLQ2 dédié au logement, ne péjore pas la qualité de vie recherchée». Pour autant, bien sûr, que des solutions minimisant les déplacements dans le périmètre des Cherpines et de la région soient offertes et que des mesures d'accompagnement limitent les éventuelles incidences négatives sur le système des transports du quartier.

En outre, la résolution R127 fait du phasage général de chaque étape un outil fondamental fort en plébiscitant l'inscription, dans le règlement des plans localisés de quartier et des mesures de mobilité liées à chaque étape.

Autre enjeu sous-jacent à la densification d'un quartier: les équipements publics. Légèrement surévalués aux Cherpines dans la programmation initiale, le nombre d'infrastructures publiques et d'espaces publics prévus aujourd'hui reste ainsi suffisant. Mais une optimisation et une redistribution des services et commerces, sur la place centrale et la diagonale traversant le quartier, seront nécessaires.

L'injonction du PDCn 2030 s'est avérée être une disposition efficace en termes d'économie du sol et d'encadrement du projet. Elle a créé des dynamiques performantes entre les différentes productions publiques attendues. Incluant la mixité – qualité fondamentale du projet – et en améliorant sa concrétisation dans ce bassin d'habitants augmenté.

## Enjeux du développement de la zone 5

Au cœur de la politique de l'ARE, (autorité compétente de la Confédération pour les questions liées au développement territorial, à la politique de la mobilité et au développement durable) la préservation du sol et des terres cultivables suisses est un enjeu délicat, sujet à polémique, depuis la nLAT.

En cause notamment, le rétrécissement alarmant d'un mètre carré de surface agricole suisse par seconde, relevé depuis des décennies. Un capital naturel non renouvelable dont la disparition est imputée à la cadence de l'extension de l'urbanisme. La solution

semble dès lors évidente: limiter au maximum le morcellement parcellaire et construire vers l'intérieur des centres urbains déjà bâtis.

Se pose dès lors la question de l'application de cette mesure. La pratique devrait-elle se généraliser dans tout le pays? Et plus précisément, le canton de Genève peut-il préserver ses terres cultivables et surseoir la quote-part de SDA (8'400 ha pour Genève), sans mettre un frein considérable à la création d'un parc de logement satisfaisant aux besoins estimés à l'horizon 2030?

Non, disent les représentants des milieux économiques et immobiliers (CCIG, CGI, FMB, UAPG), d'urbanisme et aménagement du territoire (FAI, FSU). Mêmes réactions du côté de certains groupes politiques, dans les commentaires de l'enquête publique sur la révision 1 du PDCn. Pour tous, la solution à la crise du logement genevois, passe par une révision du plan sectoriel prenant en compte la spécificité urbaine genevoise.<sup>2</sup>

Le Canton, lui, tente de jouer la carte des compromis en proposant des «réajustements stratégiques» qui permettraient d'atteindre malgré tout les 262 ha de surfaces constructibles nécessaires à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Recalculer les surfaces d'assolement, limiter l'emprise sur la zone agricole des nouvelles constructions, redimensionner la zone à bâtir pour ne pas empiéter sur le quota SDA, identifier de nouvelles SDA, densifier les zones bâties... l'énumération se lit comme une sorte de brainstorming des issues potentielles à une situation paradoxale exigeant de construire tout en protégeant le sol.

Dans cette liste, le développement de la zone 5, plus connue comme «zone villas», soulève des réticences légitimes au sein de la population concernée. Une mesure phare, dont la stratégie de densification revient aux Communes. Pour Confignon cela implique, entre autres, l'inscription d'un plan guide déterminant le potentiel de densification des 230 parcelles sises le long de la route de Chancy, comme demandé par la motion M125 «Pour le renoncement de la zone réservée à Confignon».

Un texte dans lequel le Conseil municipal privilégie une densification différenciée et progressive ne nécessitant pas de modification de zone, mais qui prendrait en compte la volonté des propriétaires et des habitants des lieux. On y exige, entre autres, la levée des restrictions de la construction à l'intérieur du périmètre, notamment l'exclusion de l'art. 59 al. 4 de la LCI et le renoncement à imposer des «zones réservées».

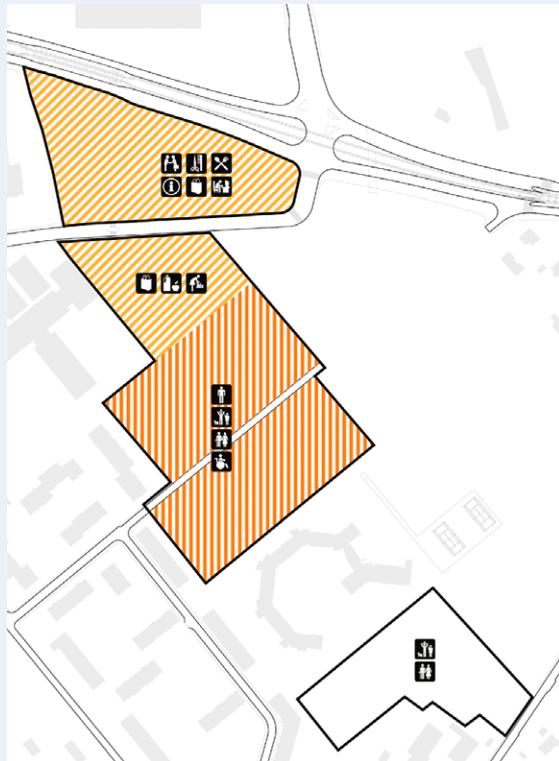
Les autorités communales s'opposent donc ouvertement à la modification systématique de zones. La Commune comprend l'indignation des propriétaires vis-à-vis des «zones réservées», consistant en «un plan d'affectation du sol ayant effet obligatoire pour des tiers».

De ce fait, en cas d'ouverture d'une éventuelle procédure visant à l'adoption d'une zone réservée sur le territoire de Confignon, la Commune s'engage à délivrer un préavis défavorable. Car si le procédé est bien discutable, il est avant tout totalement contre-productif à court terme, puisqu'il bloquerait également des projets de densification pris en charge par les propriétaires, sans contrevenir à aucun autre plan d'urbanisation.

Les levées de bouclier des propriétaires privés et des habitants de quartiers résidentiels sont rarement l'expression d'un refus de densification. Elles expriment les peurs d'un bouleversement du mode de vie, d'une augmentation des nuisances et de la perte d'espace. Or, le vrai garant d'une bonne qualité de vie est bien l'aménagement spatial et non l'espace en lui-même.

En sensibilisant les propriétaires privés aux enjeux du développement vers l'intérieur, aux ressources spatiales qu'ils détiennent et pourront valoriser, on parie aussi sur une meilleure perception générale du développement. On réduit par là même les risques d'oppositions quasi systématiques à la production de nouveaux logements.

L'offre des transports publics et des axes de mobilité douce ainsi que les futurs commerces et services, des trois parties communales (Créssy, Bernex-Est, Confignon village) jouxtant la zone 5, plaident pour une densification cohérente, favorisant la proximité, limitant les déplacements et participant ainsi à un mode de vie durable.



## Bernex-Est sur Confignon

### EN UN COUP D'OEIL

La Croisée, le lieu d'une vie urbaine intense: commerces, cafés, station d'échange multimodale, accroche P+R, terrasses, services...;

La Croisée et Vuillonex où des quartiers mixtes à dominante de logements verront le jour dont:

- 38'440 m<sup>2</sup> de Logements
- 13'456 m<sup>2</sup> de Commerces et Services
- 4'598 m<sup>2</sup> d'activités;

Un parc du Vuillonex relié au parc agro-urbain qui contribue à préserver une vaste zone de verdure entre Cressy et Bernex, ainsi qu'entre les Eaux et la plaine de l'Aire par un réseau de chemins paysagés.

## De la mixité fonctionnelle comme garantie de qualité de vie: Bernex-Est et les Cherpines

Les beaux jours des projets résidentiels, éloignant l'habitat des lieux de travail et de loisirs, paraissent désormais bien loin! Multipolaire et dense, la ville durable est celle des «courtes distances». Non par manque de surfaces constructibles, mais en raison de la difficulté à favoriser des infrastructures propices à l'épanouissement d'une communauté, lors d'un trop grand éloignement.

Destinés à promouvoir une «mixité fonctionnelle», les nouveaux projets sont accompagnés par des offres diversifiées en matière de services, de commerces et de transports publics. Des programmes étudiés pour maintenir ces quartiers vivants de jour, comme en soirée et le week-end.

L'extension urbaine de Confignon implique le développement d'un système de transport performant et multimodal, clé de voûte de la construction du bien vivre ensemble. Les autorités cherchent ainsi à prévenir les déplacements inutiles et les nuisances liées au trafic pendulaire et à la pollution. La promotion de la mobilité douce et des transports publics

au sein de la commune, notamment dans les nouveaux quartiers, constitue le nœud des programmes politiques locaux.

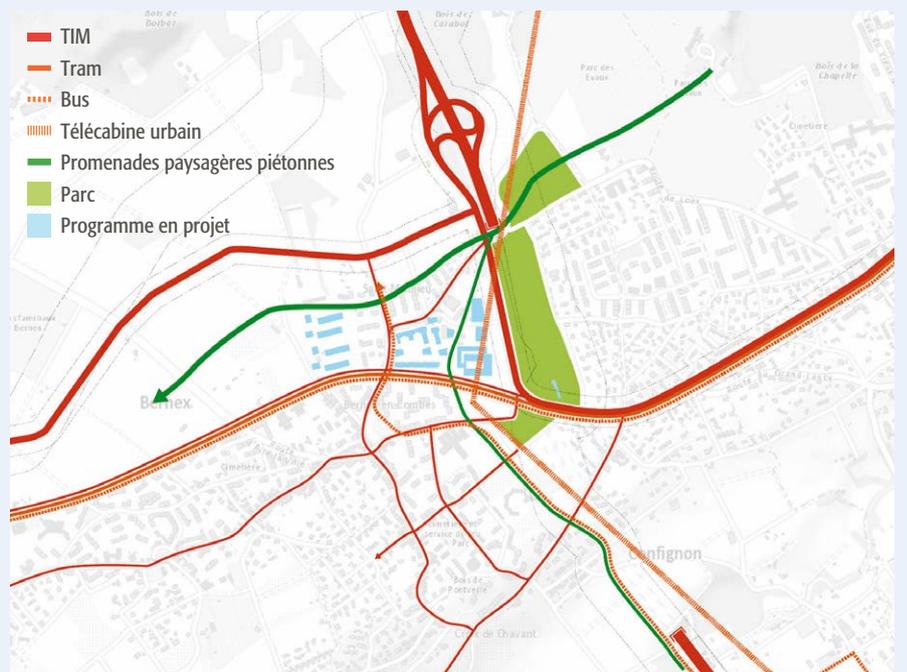
Parfois jugé coercitif, le report modal des transports individuels vers les transports en

commun et vers la mobilité douce implique une organisation en amont, dépassant les frontières communales. D'un côté, la création de P+R, de voies de contournement des villages ou de poches d'accès pour les véhicules, font craindre la perte d'une certaine liberté de déplacement aux plus récalcitrants. A l'opposé, les projets estampillés «éco-mobilité» se multiplient et inscrivent le territoire communal dans le programme Mobilité 2030.

Parmi les plus récents, la télécabine urbaine qui pourrait relier un jour l'aéroport à Bardonnex-douane, en passant par Tréchaumont et la zone industrielle et artisanale des Cherpines. Sur 12km, ce transport par câble connecterait les axes principaux entre eux, croisées multimodales, P+R... Il compléterait l'offre des lignes de tram 15 desservant les Cherpines et la Ziplo et de la ligne 14 en création, le long de la route de Chancy.

La construction conjointe de l'extension de la ligne du tramway et du nouveau boulevard urbain raccordé à la bretelle urbaine et à celle de Bernex-Est, conditionne par ailleurs le développement du quartier de Bernex. Phase 1 qui, pour Cyril Huguenin (maire de Bernex), représente «un test important sur la capacité du Canton à produire de la qualité».

## La Mobilité à l'échelle des communes





La réorganisation de la mobilité sur le territoire communal attenante à la construction des quartiers de Bernex-Est, ainsi que le développement du secteur des Cherpines agrémenté de surfaces dédiées aux activités économiques et aux services publics, prédisent de grands changements et rendent ces projets attractifs sur le papier. On ne peut pourtant pas occulter les dimensions émotionnelles et affectives, porteuses de mouvements quelque peu protectionnistes à l'encontre des projets urbains en cours.

Passants et perméables, les nouveaux quartiers auront un impact réel sur le quotidien des habitants de Confignon. Ces derniers profiteront des nouveaux services et infrastructures à proximité, mais devront aussi s'adapter aux contraintes de la mobilité douce, à une densité plus forte et à l'apparition de nouveaux bâtiments.

Il est du ressort des autorités communales de rassurer, d'informer et d'accompagner les citoyens dans cette transformation. Les plans directeurs de quartier respectent et ancrent l'environnement visuel et naturel des lieux. Le PDCom énoncera, quant à lui clairement, les mesures et les projets garantissant la préservation du confort des habitants. Avec des places de stationnement aux Hutins pour apaiser les inquiétudes des utilisateurs des transports individuels, des contrôles de gabarit des projets de densification dans les grands projets en zone 5 et surtout l'affirmation du compromis visant à créer des espaces verts et à préserver les richesses naturelles de la commune.

## Du village à la ville durable

### De la renaturation du Vallon de l'Aire

Bon nombre d'associations veillent à ce que la transformation programmée se réalise dans le respect de l'environnement afin que Confignon reste cet écrin de verdure où il fait bon vivre. La crise du logement ne se résoudra pas en détruisant les ressources naturelles du canton et le projet durable imaginé pour Genève, plus particulièrement Confignon et environs, ne pourra se développer sans plusieurs espaces verts, dédiés aux biotopes, à l'agriculture, au jardinage.

Dans leur commentaire à la révision 1 du PDCn, les associations «vertes» prônent un préavis obligatoire de la commission des sites et biotopes (désignée par la commission consultative de la diversité biologique cantonale) en amont de la concrétisation de chaque projet d'urbanisation en zone 5.

Les mesures protectrices sont à l'œuvre dans tous les projets sis dans la commune. Toutes les programmations incluent la protection de la trame parcellaire agricole historique, orientée sur l'axe du Jura-Salève. Les nouvelles habitations utiliseront des gabarits appropriés, évitant ainsi des dommages au paysage. Autorités et associations collaborent pour renforcer les couloirs biologiques et proposent la création d'un environnement physique et d'un paysage primordiaux au bien-être

des habitants (par ex. aménagement des espaces verts à la césure entre Bernex-Est et Confignon en liaison avec le parc des Evaux).

Protéger, reconstituer, valoriser, la trilogie a fait ses preuves à Confignon et dans les communes avoisinantes qui se sont attelées à la renaturation de l'Aire. Projet particulièrement réussi, l'Aire retrouve depuis quelques années son parcours d'antan. Pénétrante verte du canton, *continuum* agricole à certaines parties et réservoir de biodiversité, le Vallon participe de la politique du paysage genevois. Une démarche en vue de la réalisation d'un plan de site a ainsi été entamée au nom des communes de Bernex, Confignon, Onex et Perly-Certoux avec l'appui moral de Plan-les-Ouates et des associations intercommunales telles que la ANPVA, l'APAA, auprès de l'État qui étudie le projet. Un modèle à suivre.

La visibilité des atouts du Vallon de l'Aire renforce les exigences environnementales des projets autour de ses rives. La qualité des espaces verts aux Cherpines se doit d'être à la hauteur et sera l'ultime garant de la réussite de ce quartier.

## Pour les années à venir

Bien qu'encore très marquée par le projet d'agglomération du Grand Genève, la révision 1 du PDCn 2030 renforce le regard des autorités sur leurs développements urbains locaux. A Confignon, l'avancement conjoint et réfléchi de tous ces projets<sup>3</sup> préfigurent le Confignon de demain, à nous de le construire!

<sup>1</sup> Matthey, Laurent, Merle, Noëlie. «Pensé avant, adopté pendant, soumis après»: chronique d'un ordinaire planificateur», Interface 23 (2016): 10-30.

<sup>2</sup> Genève – Plan directeur cantonal 2030 Première mise à jour. Enquête publique | décembre 2016 – février 2017 Synthèse des observations (2017). [http://etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/PDCn\\_maj1/PDCn\\_EP\\_synthese\\_observations.pdf](http://etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/PDCn_maj1/PDCn_EP_synthese_observations.pdf)

<sup>3</sup> Cherpines et Bernex-Est; plan de densification différencié de la zone 5 le long de la route de Chancy; mise en œuvre d'un système des transports et de services en adéquation avec l'augmentation de la population prévue et le développement économique de la Commune; projets de valorisation du village et du Vallon de l'Aire.

### Compléments d'informations depuis l'introduction de *La P'tite Poubelle Verte*

#### Nous vous offrons...

Lors de votre prochaine visite à la Mairie, nous vous offrons un rouleau de 25 sacs compostables pour *La P'tite Poubelle Verte* (LPPV).

Pas encore de *P'tite Poubelle Verte* dans votre cuisine?

Un kit vous sera également remis à la réception sur demande.

### DÉCHETS ORGANIQUES



#### Cressy immeubles:

Les cinq terriers enterrés «compost» ont été remplacés par six terriers spécifiques «bio-déchets» afin d'en diminuer sensiblement les odeurs. L'ouverture est plus petite, car adaptée à la taille des sacs compostables contenant les déchets de cuisine.

Depuis le mois de mars, vous disposez en plus de deux containers verts à roulettes destinés aux déchets de jardin (à déposer soit en vrac, soit dans des sacs compostables).

Ils sont situés aux Chemins de Carabot (derrière la salle de gym) et René Jollien.

#### Dans le village:

Sept containers spécifiques pour la récupération de vos petites poubelles vertes (déchets de cuisine) ont été installés à proximité d'écopoints existants.

Les régies sont tenues de mettre un container vert à disposition des habitants.

#### Villas

Si vous ne faites pas votre propre compost, vous pouvez déposer dans le même container les sacs biodégradables de déchets de cuisine avec les déchets de jardin en vrac ou en sacs biodégradables. Idéalement sans branchages (éléments ligneux) qui sont levés à part.

#### Benne Déchets de jardin de la déchetterie du village:

Vous pouvez y jeter les déchets de jardin, les branchages mais **PAS** les déchets de cuisine (les containers pour LPPV sont juste à côté).

#### EN RÉSUMÉ:

Sauf dans les situations spécifiées, ci-dessus, déchets de jardin et de cuisine peuvent être mélangés, sans y mettre du bois.

Levées le mercredi après-midi, comme auparavant.

#### Bon à savoir:

En tant que particulier vous pouvez obtenir jusqu'à 30 kg de compost gratuits à la station de compostage du site de Châtillon.

### BRANCHAGES (composants ligneux)

Pour des raisons de traitement différencié, les branchages et composants ligneux doivent être séparés des déchets de jardin (à part dans la grande benne de la déchetterie du village). Ils font l'objet de quatre levées spéciales par an. Les prochaines: **27 juin** et **7 novembre**.



### BOUTEILLE PET

Bravo, la quantité de PET récupérée dans les deux éco-points disponibles à Confignon est conséquente (7,67 tonnes en 2016). Afin de pouvoir en améliorer la qualité (30 % de non PET), les ouvertures ont été réduites et des autocollants vous indiquent clairement quelles bouteilles PET peuvent y être introduites (exclusivement celles ayant contenu des boissons).

#### Les informations pour la gestion des déchets à Confignon se trouvent:

- dans les premières pages du calendrier communal 2017,
- dans le dossier du Confi'lien de décembre 2016,
- sur notre site [confignon.ch/déchets](http://confignon.ch/déchets)

→ Pour toute question complémentaire: [durabilite@confignon.ch](mailto:durabilite@confignon.ch) ou par téléphone au: 022 850 93 93



**ALLEZ VIENS VIEILLE BRANCHE, SUIS NOTRE MOUVEMENT !**

ET HOP!

La P'tite Poubelle Verte .ch

**DONNEZ UNE 2<sup>e</sup> VIE À UNE POURRITURE**

Les communes et l'Etat de Genève

## Taille des haies: concilier la sécurité des usagers de la route et celle des oiseaux?

Comme chaque année en juin, nous vous rappelons les dispositions prévues par les articles 70 et 76 de la loi sur les routes (L-1-10). Relatifs à la taille des arbres et des haies, ils visent à assurer la sécurité des usagers en leur garantissant une visibilité suffisante:

*Art. 70 Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.*

*Art 76 Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.*

Par le passé une date fixait une limite à la mi-juillet pour réaliser cet entretien de taille des arbres et des haies. Désormais, ces dispositions sont valables en tout temps et peuvent – en cas de non-respect – être exécutées d'office par l'autorité compétente aux frais des propriétaires.

Certains signataires de la Charte des jardins nous ont fait remarquer que cette obligation légale entraine en contradiction avec un des

conseils relevant de la gestion des haies, à savoir: «Pour ne pas déranger les oiseaux au nid, j'évite de tailler la haie entre mars et septembre». La législation sur les routes n'empêche en rien de tailler les haies avant ou après cette période de nidification et ne concerne par ailleurs que les haies plantées en limite de route ou de chemin carrossable.

Respect de la sécurité routière et préservation de la nidification peuvent donc être conciliés moyennant une bonne planification de l'entretien de votre jardin.

→ Plus d'infos: voir la rubrique «Nature et jardins» sur [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch)

## Internet

## La commune est présente sur tous les réseaux!

### LE SITE:

[www.confignon.ch](http://www.confignon.ch)

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, vous pouvez surfer sur un nouveau site entièrement rafraîchi utilisant les dernières technologies pour arriver au plus vite sur l'information ou sur la page recherchée.

### APPLICATION:

«Confignon» sur votre Smartphone et/ou tablette



La nouvelle application pour Smartphone pour «iPhone» et appareils «Android» permet aussi de se connecter sur notre site. Pour télécharger l'application, il faut se rendre sur l'«Apple store» ou sur «Google Play» et rechercher «Confignon»!

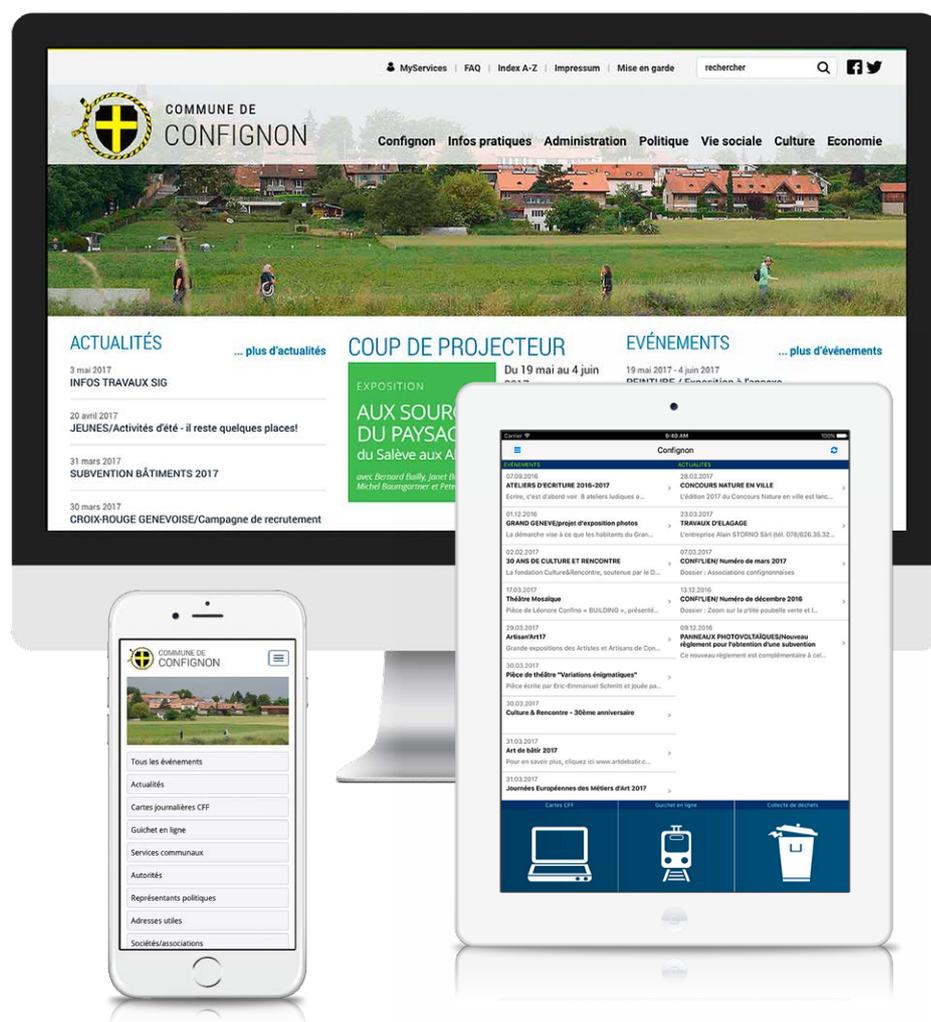
### FORUM:

Une plateforme interactive d'information sur l'Aménagement du territoire communal est en préparation pour l'automne 2017 (des informations suivront).

Nous sommes aussi sur facebook et twitter

[www.facebook.com/confignon](https://www.facebook.com/confignon)

[www.twitter.com/confignon](https://www.twitter.com/confignon)



## La Commune confirme sa bonne santé financière grâce une maîtrise des coûts !

### Résultat de l'exercice 2016

Il présente à nouveau un boni. Confortable, il atteint CHF 998'273.08 et affiche un résultat de CHF 1'208'273.08 supérieur au budget 2016. Ces comptes ont été approuvés lors de la séance du 9 mai 2017.

	Budget 2016	Comptes 2016	Différence CHF	Différence %
Total charges	13 764 973.00	13 765 624.64	651.64	0.00 %
Total revenus	13 554 973.00	14 763 897.72	1 208 924.72	8.92 %
<b>Total général</b>	<b>210 000.00</b>	<b>998 273.08</b>	<b>1 208 273.08</b>	<b>-575.37 %</b>

### Recettes fiscales 2016

Ces chiffres révèlent une parfaite gestion ayant conduit à une saine maîtrise des charges. Tout au long de l'année 2016, le Conseil administratif et l'administration ont systématiquement effectué des extrapolations, tenant compte des variations importantes relevées dans les ressources humaines (absences de très longues durées, ou accidents). Ce résultat est donc principalement lié aux recettes fiscales stabilisées et dans la ligne par rapport à l'exercice 2015. L'assiette fiscale à hauteur d'environ 11 millions de francs est confirmée.

	Budget 2016	Comptes 2016	Différence CHF	Différence %
90.400 Impôts sur le revenu et la fortune	9 790 000.00	10 786 476.46	<b>996 476.46</b>	10.18 %
90.401 Impôts sur le bénéfice et capital	69 000.00	148 406.75	<b>79 406.75</b>	115.08 %
90.408 Péréquation financière intercom.	1 012 000.00	1 061 447.00	<b>49 447.00</b>	4.89 %
90.429 Autres revenus	0.00	26 347.90	<b>26 347.90</b>	0.00 %

### Compte des investissements 2016

Plusieurs investissements ont été reportés pour diverses raisons. Ils ont été remis, pour la plupart, au plan des investissements 2017. La commune a également reçu plusieurs subventions cantonales dans le cadre de boucléments de dossiers ou de facturations finales avec ses différents partenaires.

	Budget 2016	Comptes 2016	Différence CHF	Différence %
Total dépenses	1 470 000.00	819 325.88	<b>650 674.12</b>	-44.26 %
Total recettes	0.00	256 877.55	256 877.55	0.00 %
<b>Total général</b>	<b>1 470 000.00</b>	<b>562 448.33</b>	<b>907 551.67</b>	<b>-61.74 %</b>

### Répartition du boni 2016

Habituellement le boni de l'exercice est porté en augmentation de fortune de la Commune. Compte tenu des larges variations des estimations fiscales, le Conseil administratif propose de porter la réserve conjoncturelle actuelle de CHF 690'000.- à CHF 1'000'000.- soit une nou-

velle attribution à la réserve conjoncturelle de CHF 310'000.-. De plus, selon la fiduciaire et au vu des futurs préfinancements dans le cadre des nouvelles normes comptables, il est proposé la création d'un préfinancement pour le plan d'accompagnement à la retraite de CHF 446'265.00, soit une couverture jusqu'à fin 2020.

Boni de l'exercice 2016	998'273.08
Réserve conjoncturelle (80%)	<b>310'000.00</b>
Préfinancement PACRA	<b>446'265.00</b>
Augmentation de la Fortune	<b>242'008.08</b>

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 31 janvier 2017

Le sujet le plus important de cette séance touchant au renoncement de la zone réservée à Confignon a été longuement débattu. La motion 125 présentée a finalement été acceptée par 12 oui, 5 non et 1 abstention.

Les comptes de la Fondations des Evaux ont été acceptés, mais, suite au rapport de la Cour des comptes, le Conseil municipal reste attentif

et suivra la réorganisation de la gouvernance du centre intercommunal des Evaux.

Thème incontournable de toutes les séances du Municipal, les Cherpines ont à nouveau mobilisé les élus. Focalisant cette fois-ci le débat sur le maintien ou non de la résolution 118 «Pour une réalisation de l'éco-quartier conformément aux engagements pris». Les élus ont refusé le texte préparé par la commission de l'aménagement, en raison de l'évolution du dossier. A une

très forte majorité, les conseillers municipaux ont considéré son obsolescence.

### Séance du 3 mars 2017

L'aménagement d'un trottoir sur le chemin de Carabot est revenu sur la table municipale, avec la clé de répartition financière intercommunale en vigueur depuis la création du quartier de

Cressy et appliquée à toutes les infrastructures publiques (écoles, canalisations, routes etc...). Le crédit d'environ CHF 630'000, nécessaire à ces travaux, devrait être pris en charge à 30% par le Commune de Bernex et 70% par la Commune de Confignon. La délibération n'a pas été votée, mais renvoyée en commission des finances et en commission des constructions et équipements.

Le Conseil municipal s'est aussi penché sur la résolution du plan directeur cantonal 2030 (PDCn2030) et du plan directeur des zones industrielles et artisanales (PDZIA) aux Cherpines. Les propositions de modifications et d'amendements du Conseil administratif ont aussi été étudiées. Le tout a été renvoyé en commission de l'aménagement et en commission de la mobilité.

Les élus ont traité une pétition pour la sauve-

garde des espaces verts publics, déposée par un comité de sauvegarde. Dans le but de donner toutes les réponses aux questions posées, les conseillers municipaux réclament à l'Exécutif une présentation du projet du Périmètre des Hutins et de préparer une réponse également pour les autres espaces cités dans la pétition.

### Séance du 4 avril 2017

Le public s'était déplacé en masse à cette séance pour suivre ou découvrir le projet relatif au périmètre des Hutins. Une présentation complète et assez exhaustive a informé de manière détaillée les habitants présents et les membres du plenum.

Les élus ont accepté quelques modifications du règlement de leur Conseil concernant

les compétences des commissaires ou des commissions en matière d'amendements budgétaires. Ces changements mineurs, déjà appliqués dans les faits depuis de nombreuses années, ont été votés sur le siège.

Les comptes 2016, présentant un boni de près 1 million de francs, ont été présentés. Ils seront validés lors de la séance du 7 mai 2017.

Le projet de résolution No 127 «Pour la réalisation de l'éco-quartier des Cherpines en conditionnant toute augmentation de la densité à un phasage détaillé en matière de mobilité» a fortement occupé les membres du Conseil Municipal. Enfin, une majorité s'est dégagée pour son approbation.

Le Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics va pouvoir compter sur un nouvel expert en la personne de Monsieur Robert-Tissot Christian.

## DANS LE RÉTROVISEUR

### 7 mai 2017: La Suisse bouge et le Feuillu



→ Toutes les photos sur [confignon.ch](http://confignon.ch)  
sous > Confignon > Photos & Vidéos

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## Le mot du coteau

Chers toutes et tous,

Par une belle journée d'avril nous avons tenu notre Assemblée Générale dans les locaux de la salle communale de Confignon. La salle Morand était bien remplie et l'ambiance très cordiale. Les autorités de Bernex et de Confignon étaient représentées et nous les en remercions vivement. Il est toujours valorisant de voir qu'au-delà du soutien financier nous bénéficions aussi du soutien moral de nos élus.

Chacun, chacune du Comité vous a donné un bref aperçu de son activité principale et nous avons pu constater que notre Association est, à notre rythme, toujours pleine de vitalité. Nous avons même décidé de mettre sur « pied » (c'est le cas de le dire) un groupe de marcheurs/marcheuses pour de petites excursions en hauteur; pour débiter et nous tester nous avons prévu d'aller de Verbois à Russin, en empruntant les sentiers (bons souliers, bâtons nécessaires).

Avis aux amateurs. Bien sûr, à l'heure où vous lirez ce petit texte nous aurons déjà effectué notre première marche.

L'Association se porte bien, le seul bémol c'est la Zumba Gold. Le financement en est devenu difficile par manque d'effectifs. Si le nombre de participants reste insuffisant nous ne pourrions pas reprendre ce cours en septembre.

Je vous souhaite un bel été.

Amicalement vôtre, fg

## Grande braderie de Confignon le 17 septembre 2017

Les Confid'Oizes organisent à nouveau leur traditionnelle braderie (vide grenier) tout autour de la salle communale. En cas de pluie, les exposants auront la possibilité de s'installer à l'intérieur. Les personnes intéressées à tenir un stand peuvent s'inscrire, **dès le 30 juillet**, au **079 679 56 06** ou par courriel à [cathygraf@bluemail.ch](mailto:cathygraf@bluemail.ch).

Une table et un banc seront mis à disposition contre une caution de CHF 20.- à verser avant la manifestation. Dès l'enregistrement, un règlement détaillé et un bulletin de versement seront envoyés aux intéressés. Seul le paiement confirmera définitivement l'inscription.

L'installation des stands débutera à 8 h. Pour les chineurs **la braderie ouvrira de 10 h à 17 h**.

Sur place, une buvette permettra de se désaltérer et de se restaurer dans un cadre festif et décontracté. **Fripiers et acheteurs nous espérons vous retrouver nombreux à notre grande braderie!** Nous nous réjouissons de la bonne ambiance et comptons sur vous pour en parler très loin autour de vous.

Cathy Graf

## (culture & rencontre)

Cours – Cinémas – Conférences  
Collège de Saussure, 1213 Petit-Lancy

## Cours 2017-18

Langues, arts, culture, développement personnel, corps, informatique...

Soyez les premiers à découvrir les nouveautés de la rentrée et le programme complet des cours sur [www.culture-rencontre.ch](http://www.culture-rencontre.ch)

Le formulaire d'inscription est accessible dès à présent sur le site. Sauf indication spécifique, les cours reprennent la semaine du 25 septembre 2017, ils ont lieu au Collège de Saussure (Petit-Lancy).

**activéco**  
habitat +

**LED: BRAVO**

**°C: À RÉGLER**

**VEILLE: À ÉTEINDRE**

Accélérez vos économies  
[www.sig-activeco.ch](http://www.sig-activeco.ch)

LES ÉNERGIES sig

NOTRE DIAGNOSTIC ÉNERGIE PERSONNALISÉ

Des conseils énergétiques personnalisés pour + d'économies !

# SUR LE BLOC-NOTES

## Profitez de subventions exceptionnelles en 2017

### Avis aux propriétaires !

En 2017, grâce au Programme Bâtiments de la Confédération, l'Etat de Genève et SIG disposent d'un budget trois fois plus élevé et de barèmes nettement plus favorables qu'en 2016. Ce montant de 25 millions de francs, financé aux trois quarts par la taxe sur le CO2, sert à soutenir les propriétaires qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ou construire selon les meilleurs standards.

**Ne laissez pas passer cette occasion unique !**

### Pourquoi rénover et recourir aux énergies renouvelables ?

- Pour préserver voire augmenter la valeur de votre bien immobilier
- Pour augmenter le confort des utilisateurs
- Pour diminuer votre revenu imposable en réduisant la valeur des travaux d'assainissement
- Pour contribuer à la protection du climat en réduisant les émissions de CO2
- Pour vous garantir une plus grande indépendance énergétique et réaliser des économies financières

### Conditions d'obtention d'une subvention

- Dépôt de la demande en 2017 et impérativement avant le début des travaux
- Respect des critères de subvention et de toutes autres dispositions légales

- Dès la décision de subvention, les travaux doivent être réalisés dans un délai de deux ans
- Dans le cas d'une rénovation, seuls les bâtiments construits avant 2000 sont pris en compte
- Pour toute demande de subvention concernant l'enveloppe du bâtiment supérieure 10'000 francs, un certificat CECB@Plus doit être joint

Déposez votre dossier dès aujourd'hui sur [www.leprogrammebatiment.ch](http://www.leprogrammebatiment.ch)

### Le Programme Bâtiments



→ Pour toute demande d'informations, contactez notre Info-Service: 022 546 76 00 ou [info-service-deta@etat.ge.ch](mailto:info-service-deta@etat.ge.ch)

# BON POUR LA TÊTE

## Inscription auprès de la Fondation du logement:

Régulièrement interpellée sur le fonctionnement de la Fondation communale du logement, la Mairie rappelle les modalités d'inscriptions auprès de cet organe de gestion du parc immobilier. Il suffit de se rendre sur [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch) – sous fondation du logement – pour télécharger le formulaire d'inscription. Ce document est également disponible à la réception de la mairie. Par ailleurs, une inscription simultanée à l'office du logement du Canton – rue du Stand 21 – est indispensable et obligatoire. L'office du logement doit, en effet donner son aval pour les immeubles subventionnés. Une fois enregistrée, la demande s'insère à sur une liste d'attente «Demandes Commune» et une liste «Demandes hors commune» pour une durée de 6 mois. Une confirmation écrite est effectuée à chaque fois. Mais la requête doit être réactivée après 6 mois. Si certains logements sont très prisés, nous manquons de candidatures, pour l'immeuble de Cressy Plus – Rue Edouard-Vallet 18, prévu pour les jeunes de moins de 25 ans et les personnes au bénéfice de la retraite AVS. Nous gérons par ailleurs aussi un appartement communautaire.

→ Toute question complémentaire peut être adressée de préférence par courriel [logement@confignon.ch](mailto:logement@confignon.ch) ou au numéro 022 850 93 93.



## CHIEN D'UNE CITÉ DE L'ÉNERGIE n. m.

Préfère les balades en forêt  
aux kilomètres en voiture.

Voir aussi: [air pur](#), [mobilité](#), [trafic](#)



[suisseenergie.ch](http://suisseenergie.ch)  
[citedelenergie.info](http://citedelenergie.info)



**suisseénergie**  
Notre engagement: notre futur.



## Concert exceptionnel au bord de l'Aire

**Avec la Fête de la musique et  
les «Accroch'notes matinales»  
le samedi 24 juin 2017 dès 8h30**

Vienne s'invite au bord de l'Aire avec l'orchestre «Symphonia Genève» et ses 50 musiciens. Partagez un petit-déjeuner symphonique au bord de l'Aire dans le cadre de la Fête de la musique.

Confignon vous propose – selon ce qui devient déjà presque une tradition – un spectacle matinal à l'occasion de la Fête de la musique. Le samedi 24 juin dès 8h30, les «Accroch'notes matinales» vous enchanteront au bord de l'Aire (en contrebas de la Mairie) où musique et cadre bucolique feront bon ménage. **Durant la durée des prestations musicales, café et croissants vous seront offerts.**

De 10h à 11h:

Sous la direction du nouveau chef titulaire **Olivier Pianaro**, l'orchestre «Symphonia Genève» et ses 50 musiciens, vous interpréteront les œuvres suivantes:

**Ludwig van Beethoven:**  
Symphonie n° 1

**Johann Strauss (fils):**  
Ouverture zur Operette "Die Fledermaus"

**Johann Strauss (fils):**  
Tritsch-Tratsch-Polka, Polka schnell op. 214

**Johann Strauss (père):**  
Radetzky-Marsch, op. 228

Cet événement aura lieu par tous les temps. En cas de pluie, des dispositions seront prises pour protéger les spectateurs. Nous vous conseillons vivement de venir à pied – accès principal depuis Confignon par le chemin de Moulaz (piéton ou véhicule). Un parking est à votre disposition.

Prestation musicale éclectique avec les élèves du Conservatoire Populaire de Musique. La section de Confignon du CPMDT vous invite à découvrir un concert aux multiples couleurs!

De 9h à 10h:

Plusieurs élèves du Conservatoire Populaire de Musique, avec deux professionnels, vous interpréteront diverses œuvres musicales avec entre autres:

une sonate violon et piano de Beethoven; un trio de Haydn pour flûte, violoncelle et piano; un ensemble de guitares pour Brahms et Shostacovich; une marche de Bartok par un ensemble alto-violons, ainsi que la participation d'un ensemble de flûtes à bec; d'un duo et d'un septuor pour clarinettes, etc.

## Programme du samedi 24 juin 2017

**Matinée au bord de l'Aire:**

dès 8 h 30 Café et croissants offerts

de 9 h à 10 h Concert des élèves  
du CPMDT

de 10 h à 11 h Concert de Symphonia  
Genève

**Dès 14 h au centre du village:**

- Concert de Hawias (Rock pop-punk)
- Mo'Funka Inc. réunit six DJs autour du partage de la musique sur vinyles

*Merci aux voisins pour leur compréhension.*

## Offre d'emploi

Afin d'étoffer durablement l'équipe des restaurants scolaires, en raison d'une fréquentation accrue, la Commune de Confignon recherche

### Un-e employé-e polyvalent-e (cuisine) à temps partiel (35 %)

**Vos tâches:**

Mise à disposition et service des repas dans le respect des normes Fourchette Verte Junior.

Préparation, rangement, nettoyage de la vaisselle et du réfectoire.

Pour les renseignements, Mme Elena Giario est à votre disposition au: 022 850 93 93 ou [social@confignon.ch](mailto:social@confignon.ch).

Le dossier de candidature avec les pièces usuelles doit être adressé **au plus tard le 15 juillet** à:

Mairie de Confignon  
Madame Laurence Léger Bonvin  
Service Ressources humaines  
Chemin de Moulaz 2  
1232 Confignon

→ L'annonce complète se trouve sur le site [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch)

# ESPACE CULTURE

## Exposition **VARIATIONS** de Sylvie Monnier, peintre, et Luc Tiercy, sculpteur.

**DU 15 AU 24 SEPTEMBRE 2017 DANS L'ANNEXE DE LA MAIRIE.**

Mercredi, jeudi et vendredi de 17 h à 19 h 30  
Samedi et dimanche de 15 h à 19 h 30

Sylvie Monnier explore les techniques mixtes depuis une vingtaine d'années. Son inspiration l'emmène de la peinture acrylique aux collages, en passant par les dessins à craies grasses. Spécialisée aussi dans la gravure, elle manie encres, pastels, calligraphies avec talent. Fascinée par les processus de transformation, humains ou picturaux, cette polyartiste propose aujourd'hui un travail moins figuratif et plus abstrait. Avec des toiles déclinées en différents thèmes, reflétant une recherche de densité et de transparence.

Le sculpteur Luc Tiercy s'inspire de la nature où il puise les matériaux et les desseins nécessaires à ses créations. Niché dans le village d'Avusy, son atelier en plein air permet à l'artiste de travailler au plus proche des matières premières essentielles à son processus créatif. Son observation et son attraction des éléments naturels, révèlent une recherche constante de l'essentiel. Son travail transpose les couleurs, les veines, et les imperfections de la matière. Les lignes de ses sculptures sont d'une grande pureté et leurs courbes dévoilent une douceur invitant à la caresse. L'importance du toucher jaillit de ces œuvres, créés tant pour être vues que pour être effleurés à mains nues ([www.tiercy.ch](http://www.tiercy.ch)).



Sylvie Monnier – Encre 2016



Luc Tiercy – Sculpture n° 363, Saule



Luc Tiercy – Sculpture n° 356, Noyer



[www.auberge-confignon.ch](http://www.auberge-confignon.ch)



6 place de l'Eglise - 1232 Confignon - 022 757 19 44 - [info@auberge-confignon.ch](mailto:info@auberge-confignon.ch)